



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte, tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2025 à 18 h 30, au Centre des loisirs et de la vie communautaire au 2060, chemin des Hauteurs, siégeant sous la présidence du maire et formant quorum.

Sont présents Monsieur le maire Yves Dagenais, madame la conseillère Chantal Lachaine, monsieur le conseiller Alain Lefèvre, monsieur le conseiller Bruno Plourde, monsieur le conseiller Serge Alarie, madame la conseillère Sonia Tremblay, madame la conseillère Rose Crevier-Dagenais.

Est également présent le directeur général et greffier-trésorier monsieur Mathieu Meunier et la directrice du Service des finances et trésorière madame Lison Lefebvre.

**2025-10-282**

**1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Chantal Lachaine, appuyé par Serge Alarie et résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que soumis :

- 1. ADMINISTRATION ET AFFAIRES COURANTES**
  - 1.1 Adoption de l'ordre du jour
  - 1.2 Constatation de l'avis de convocation par les membres du conseil
  - 1.3 Adoption du programme triennal d'immobilisation pour les années 2026-2027-2028
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**1.2 CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL**

Le conseil municipal constate et mentionne que l'avis de convocation a été notifié à tous les membres du conseil municipal conformément au *Code municipal du Québec*.

**2025-10-283**

**1.3 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION POUR LES ANNÉES 2026-2027-2028**

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 953.1 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal doit adopter le programme triennal des dépenses en immobilisation pour les années 2026-2027-2028;

CONSIDÉRANT les orientations du conseil municipal à cet effet;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Rose Crevier-Dagenais, appuyé par Chantal Lachaine et résolu :

D'ADOPTER le programme triennal des dépenses en immobilisation réparties respectivement pour les années 2026-2027-2028 :



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS	2026	2027	2028	TOTAL
Ameublement et équipement de bureau	32 500 \$	289 200 \$	32 500 \$	354 200 \$
Bâtiments communautaires et récréatifs	720 000 \$	500 000 \$	500 000 \$	1 720 000 \$
Bâtiment municipaux	9 180 000 \$	765 000 \$	210 000 \$	10 155 000 \$
Infrastructures – Aménagements bâtiments	115 000 \$	-	75 000 \$	190 000 \$
Infra – Aménagements parcs et terrains de jeux	70 000 \$	-	-	70 000 \$
Autres infrastructures	2 268 000 \$	-	-	2 268 000 \$
Infrastructures eau potable	360 000 \$	120 000 \$	-	480 000 \$
Infrastructures réseau routier	2 130 000 \$	2 235 000 \$	-	4 365 000 \$
Machinerie, outillage et équipement divers	60 000 \$	134 700 \$	75 000 \$	269 700 \$
Terrain	1 050 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	1 150 000 \$
Véhicules automobiles	429 300 \$	150 000 \$	280 000 \$	859 300 \$
Véhicules lourds	70 000 \$	-	-	70 000 \$
<b>Total investissements</b>	<b>16 484 800 \$</b>	<b>4 243 900 \$</b>	<b>1 222 500 \$</b>	<b>21 951 200 \$</b>

SOURCES DE FINANCEMENT	2026	2027	2028	TOTAL
Dette à l'ensemble des contribuables	6 718 620 \$	2 883 700 \$	780 000 \$	10 382 320 \$
Dette à une partie des contribuables	1 207 900 \$	120 000 \$	-	1 327 900 \$
Subventions	5 654 330 \$	101 300 \$	50 000 \$	5 805 630 \$
Excédent accumulé non affecté	1 050 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	1 150 000 \$
Fonds de parcs et terrains de jeux	655 670 \$	500 000 \$	75 000 \$	1 230 670 \$
Fonds de roulement	1 095 780 \$	465 000 \$	225 000 \$	1 785 780 \$
Paiement comptant	102 500 \$	123 900 \$	42 500 \$	268 900 \$
<b>Total financement</b>	<b>16 484 800 \$</b>	<b>4 243 900 \$</b>	<b>1 222 500 \$</b>	<b>21 951 200 \$</b>

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**2. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une période de questions s'est tenue de 18 h 36 à 18 h 38 au cours de laquelle les sujets suivants ont été abordés :

- Comment obtenir les détails des montants présentés pour le programme triennal des dépenses en immobilisations.

**2025-10-284**

**3. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Municipalité de Saint-Hippolyte**

Il est proposé par Serge Alarie et appuyé par Chantal Lachaine et résolu :

DE LEVER l'assemblée à 18 h 39.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Je donne mon assentiment et j'appose ma signature aux résolutions consignées au présent procès-verbal.

---

Isabelle Poulin, mairesse

Je, soussignée, certifie que chacune des résolutions consignées au présent procès-verbal a été adoptée par le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Hippolyte à sa séance tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2025.

---

Mathieu Meunier, directeur général et greffier-trésorier



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
de la Municipalité de Saint-Hippolyte

---

---

---